



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Patronage Laïque du Bergot
Association
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Patronage Laïque du Bergot Association
31, rue de Vendée - 29200 Brest
Ce rapport contient 10 pages
Référence : PG-192-027



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Patronage Laique du Bergot Association

Siège social : 31, rue de Vendée - 29200 Brest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association du Patronage Laique du Bergot

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Patronage Laique du Bergot relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note d'information complémentaire pour donner une image fidèle (code de commerce article L.123-14, alinéa 2) concernant la valorisation du bénévolat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Patronage Laïque du Bergot Association
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
11 avril 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 11 avril 2019

KPMG S.A.



Patricia Genest
Associée

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

(Code de Commerce art. L. 123-14, al. 2)

Valorisation du BÉNÉVOLAT

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

(Règlement n° 99-01 du 16 février 1999)

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent un certain nombre d'heures par semaine aux actions menées au patronage laïque du Bergot et aux interventions auprès des familles.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 12.464 heures valorisées au taux horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la base du SMIC horaire.

Tarif horaire charges sociales et fiscales comprises : 11,17 €

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 164 131.98 €



BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2018		31/12/2017	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 516	126 621	10 894	9 666
Autres immobilisations corporelles	9 865	7 719	2 146	2 241
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	188		188	188
TOTAL (I)	147 569	134 340	13 228	12 095
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	1 676		1 676	2 166
Autres créances	18 175		18 175	14 257
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	155 902		155 902	139 032
Charges constatées d'avance (3)	3 310		3 310	3 555
TOTAL (II)	179 063	0	179 064	159 011
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	326 632	134 340	192 292	171 106
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
#N/A				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2018	31/12/2017
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		8 182	8 182
<i>Dont legs et don, avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		56 820	56 820
Report à nouveau		27 430	18 356
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		14 258	9 074
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		534	864
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	(I)	107 224	93 296
Comptes de liaison			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		24 748	21 174
TOTAL	(III)	24 748	21 174
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	(IV)	0	0
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes		2 256	1 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 223	4 378
Dettes fiscales et sociales		26 103	22 830
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		8 086	5 449
Produits constatés d'avance (1)		18 652	22 679
TOTAL	(V)	60 320	56 636
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL	(I à VI)	192 292	171 106
<i>(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)</i>			
<i>(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)</i>			
<i>(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</i>			
<i>(3) dont emprunts participatifs</i>			
ENGAGEMENTS DONNES			



COMPTES DE RESULTAT

Euros

		31/12/2018	31/12/2017
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		792	713
Production vendue			
Prestations de services		62 298	62 839
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		63 090	63 552
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		235 339	225 079
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		7 441	6 604
Collectes			
Cotisations		28 857	30 837
Autres produits		3 305	4 050
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	338 032	330 122
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		4 690	6 473
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		99 401	105 655
Impôts, taxes et versements assimilés		3 414	3 717
Salaires et traitements		165 078	157 683
Charges sociales		41 085	38 440
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 664	5 076
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 574	3 574
Autres charges		1 112	1 586
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	324 018	322 204
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	14 014	7 918
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		548	544
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	548	544
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)		176	169
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	176	169
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	724	713
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	14 386	8 293



COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	575	1 716
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		7 500
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	575	9 216
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	704	8 435
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	704	8 435
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-129	781
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	339 155	339 882
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	324 897	330 808
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	14 258	9 074
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	14 258	9 074
<i>(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier</i>		
<i>dont redevances sur crédit-bail immobilier</i>		
<i>(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(4) dont produits concernant des entreprises liées</i>		
<i>(5) dont intérêts concernant des entreprises liées</i>		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	167 607	4 848
Prestations en nature	174 806	160 412
Dons en nature		
TOTAL	342 413	165 260
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	174 806	160 412
Prestations		
Personnel bénévole	167 607	4 848
TOTAL	342 413	165 260